



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 12 mai 2009 — N° 28

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2009-2010.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole dans le cadre de ce débat restreint. Une enveloppe fixe de 12 minutes est accordée au deuxième groupe d'opposition et 5 minutes sont accordées au député indépendant, alors que le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle se partageront également le reste du temps consacré à ce débat. Le temps non utilisé par le député indépendant ou par le deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé et l'Assemblée ayant statué sur les motions de censure et sur la motion de la ministre des Finances présentée dans le cadre du discours sur le budget, les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2009-2010 sont mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

12 mai 2009

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20 et 52 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

La séance reprend à 13 h 35.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

M. le président rend la directive suivante concernant le cadre de la nouvelle rubrique des déclarations de députés :

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La rubrique des déclarations de députés a été créée afin de remplacer les motions présentées jusqu'à maintenant à l'étape des motion sans préavis et qui visaient principalement à souligner différents événements ou aborder des sujets importants d'intérêt local, régional, national ou international.

Le nombre de motions sans préavis étant désormais limité depuis l'adoption de la réforme parlementaire, les députés pourront donc continuer de s'exprimer sur ce genre d'événement en le faisant lors de la rubrique consacrée aux déclarations de députés. Ces déclarations devront respecter les dispositions du Règlement. Au cours de cette rubrique, jusqu'à dix déclarations pourront être faites, chacune d'une durée maximale d'une minute.

12 mai 2009

Le nom des députés qui feront une déclaration ainsi que le sujet de celle-ci paraîtront au *Feuilleton et préavis* le jour de leur présentation. Quant à la répartition des déclarations entre les groupes parlementaires et le député indépendant et l'ordre de leur présentation, puisqu'elles ont fait l'objet d'une entente entérinée par l'Assemblée, la présidence l'appliquera en conséquence.

Enfin, les déclarations non utilisées lors d'une séance ne pourront être reportées à une séance subséquente ni être utilisées par un autre groupe parlementaire ou un député indépendant. Par contre, un député pourra en remplacer un autre, avec sa permission, pour faire une déclaration sur le sujet ayant fait l'objet d'un avis inscrit au *Feuilleton et préavis*.

Déclarations de députés

M. Gautrin (Verdun) fait une déclaration concernant le 350^e anniversaire de la fondation des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

M. Cousineau (Bertrand) fait une déclaration concernant les jeunes élus municipaux en cavale.

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant la Semaine et la Journée de l'infirmière.

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration concernant la Semaine des infirmières.

12 mai 2009

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant le transport en commun.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant la Semaine nationale de la sécurité sur les routes.

M. St-Arnaud (Chambly) fait une déclaration concernant la Semaine de la police.

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant le 475^e anniversaire de la ville de Gaspé.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant les 11^e Prix québécois de la citoyenneté.

Mme Vallée (Gatineau) fait une déclaration concernant le 10^e anniversaire du Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau.

À 13 h 52, M. le président suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

12 mai 2009

Les travaux reprennent à 14 h 08.

Présentation de projets de loi

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 45 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 45.

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 42 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 42.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi concernant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Sergent

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 323-20090512)

12 mai 2009

M. Matte (Portneuf) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi concernant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Sergent.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 210 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 324-20090512)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude du rapport annuel 2007-2008 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik soit déferée à la Commission des affaires sociales;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

12 mai 2009

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Legault (Rousseau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 13 mai 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 325-20090512)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 7 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 326-20090512)

Dépôts de pétitions

M. Deltell (Chauveau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 150 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 327-20090512)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Drolet (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 272 citoyens et citoyennes de la région de Québec, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 328-20090512)

12 mai 2009

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors des affaires du jour, sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2009-2010.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 28 en annexe)

Pour: **61** Contre: **52** Abstention: **0**

Projets de loi de crédits

Du consentement de l'Assemblée, Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 39, Loi n° 2 sur les crédits, 2009-2010, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 39, Loi n° 2 sur les crédits, 2009-2010, est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

12 mai 2009

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tomassi, ministre de la Famille, M. Girard (Gouin), et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 14^e Semaine québécoise des familles qui se tient du 11 au 17 mai 2009 sous le thème « Pour un Québec Famille ».

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2) et 185 du Règlement, Mme Champagne (Champlain), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), Mme St-Amand (Trois-Rivières), et Mme Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, et Mme Roy, chef du deuxième groupe d'opposition, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 375^e anniversaire de la ville de Trois-Rivières, deuxième plus vieille ville française en Amérique;

QU'elle salue son dynamisme hors du commun et les projets d'envergure menés depuis sa fondation par les Tri-fluviens et les Tri-fluviennes;

12 mai 2009

QU'elle félicite les organisateurs des festivités qui nous offrent une programmation haute en couleur et fort prometteuse, telle que nous l'avons vue lors de l'ouverture des festivités samedi le 9 mai dernier;

QUE l'Assemblée nationale souligne l'épanouissement et les projets d'avenir tous plus dynamiques les uns que les autres de cette ville, portés par les Tri-fluviens et Tri-fluviennes dans le cadre de ces célébrations, notamment le projet Trois-Rivières sur le Saint-Laurent, projet qui devrait voir sa réalisation complète en 2010, incluant son amphithéâtre.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Deltell (Chauveau) et M. Dupuis, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques, proposent conjointement une motion concernant le Royal 22^e Régiment; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives.

12 mai 2009

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux en regard du mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec et du mandat statutaire sur les agences de la santé et des services sociaux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 13 mai 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Legault (Rousseau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au Vérificateur général du Québec d'enquêter sur le programme FIER (Fonds d'intervention économique régional).

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice.

Après débat, le rapport est adopté.

12 mai 2009

Adoption du principe

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 9 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 4, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 4 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 4 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée.

À 16 h 22, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Houde-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 18 heures.

12 mai 2009

La séance reprend à 18 heures.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Blanchet (Drummond) à Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, concernant le lieu de construction du Centre de foires;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Curzi (Borduas) à M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, concernant l'utilisation du français dans les hôpitaux.
-

À 18 h 27, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 mai 2009, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 12 mai 2009, à 17 h 10, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 39 Loi n° 2 sur les crédits, 2009-2010

Le Président

YVON VALLIÈRES

12 mai 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'année financière 2009-2010 :

(Vote n° 28)

POUR - 61

Arcand	Charest	James	Pigeon
Auclair	Charlebois	Kelley	Reid
Bachand	Chevarie	L'Écuyer	Rotiroti
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Lehouillier	Simard
Bachand	Courchesne	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
<i>[Arthabaska]</i>	Diamond	MacMillan	Sklavounos
Beauchamp	Drolet	Mamelonet	St-Amand
Béchar	Dubourg	Marcoux	St-Pierre
Bergman	Dupuis	Marsan	Thériault
Bernard	Dutil	Matte	Tomassi
Bernier	Gagnon-Tremblay	Ménard	Vallée
Billette	Gaudreault	Moreau	Vien
Blais	<i>[Hull]</i>	Morin	Weil
Bolduc	Gautrin	Normandeau	Whissell
Boulet	Gonthier	Ouellette	
Carrière	Hamad	Ouimet	
Charbonneau	Huot	Paquet	

CONTRE - 52

Aussant	Cousineau	Legault	Rathé
Beaudoin	Curzi	Léger	Richard
<i>[Mirabel]</i>	Deltell	Lemay	<i>[Duplessis]</i>
Beaudoin	Doyer	Malavoy	Richard
<i>[Rosemont]</i>	Drainville	Maltais	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Bédard	Dufour	Marois	Robert
Bérubé	Ferland	McKay	Roy
Blanchet	Gaudreault	Pagé	Simard
Bonnardel	<i>[Jonquière]</i>	Pelletier	<i>[Richelieu]</i>
Boucher	Gauvreau	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	St-Arnaud
Bouillé	Girard	Pelletier	Traversy
Caire	Grondin	<i>[Rimouski]</i>	Tremblay
Champagne	Hivon	Picard	Trottier
Charette	Kotto	Pinard	Turcotte
Cloutier	Lapointe	Poirier	Villeneuve